

DEMANDE DE DEROGATION

POUR

☑ LA COUPE

☑ L'ARRACHAGE

□ LA CUEILLETTE

☑ L'ENLEVEMENT

DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogationsdéfinies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. \	VO	TRE	IDEN	TITE
------	----	-----	------	------

Prénom et nom: +auck GALANY

Ou

Dénomination (pour les personnes morales) : EDM (Electricité de Mayotte)

Adresse: BP 333 -

BP 333 - 97600 Mamoudzou - Mayotte

Tel: 02 69 63 95 89

Mail: f.galant@electricitedemayotte.com

Nature des activités : Production et distribution d'électricité à Mayotte

Qualification: Charles de Vission HTB

B. QUELS SONT LES S	SPECIMENS CONCE	RNES PAR L'OPERATION
Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1 : Cyathea boivinii Mett. ex Kuhn	1 station repérée sous fuseau	Ripisylve (Ouroveni) sous fuseau potentiellement impactées par élagages / abattages
B2 : Eulophia plantaginea (Thouars) Rolfe ex Hochr.	1 station repérée hors fuseau	Station repérée a priori préservée Occurrence possible de l'espèce sous emprise travaux
B3 : Nervilia bicarinata (Blume) Schltr.	2 stations repérées (1 sous pylône, 1sous fuseau)	1 station préservée la 2e a priori transplantée (si implantation confirmée sur l'emprise exacte du pylône), habitat partiellement détruit (~ 200 m²)
B4 : Angiopteris madagascariensi. de Vriese	2 stations repérées sous fuseau et 1 hors fuseau	Stations repérées a priori préservée Occurrence de l'espèce sous emprise travaux

(1) poids en gramme ou nombre de spécimens ; (2) préciser la partie de la plante récoltée

Une description des espèces soumises à dérogation est présentée dans le rapport annexé (« Création d'une liaison aérienne 90 kV entre Longoni et Sada/Mtsagnougni et d'un poste 90/20 kV / Dossier de saisine du CNPN relatif à la demande de dérogation aux interdictions de destruction d'espèces protégées »). La répartition et les effectifs recensés y sont détaillés. Cf. § 5.4.1

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPER	RATION *	Tanker of the property of the	
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures	
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts	
Conservation des habitats		Prévention de dommage aux eaux	
Inventaire de population		Prévention de dommages à la propriété	
Etude phytoécologique		Protection de la santé publique	
Etude génétique		Protection de la sécurité publique	
Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur	V
Prévention de dommages à l'élevage		Détention en petites quantités	
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres	

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Création d'une liaison aérienne 90 kV entre Longoni et Sada/Mtsagnougni et d'un poste 90/20 kV

Le projet est décrit de façon détaillée dans le rapport annexé.

Cf. § 3.3 et 6.1

E. QUELLES SONT LES CONDI	TIONS DE R	REALISATION DE L'OPE	RATION
(renseigner l'une des rubriques suivante	en fonction de l'o	pération considérée)	
Arrachage ou enlèvement définitif		Préciser la destination des s	spécimens arrachés ou enlevés :
Arrache ou enlèvement temporaire	□ avec	réimplantation sur place	avec réimplantation différé
ncluant les systèmes racinaires	rect et à prox	imité directe de la zone de p	orélèvement avec horizon superficiel du so travaux et suivi de la reprise pendant la
E1. QUELLES SONT LES TEC D'ENLEVEMENT	HNIQUES D	E COUPE, D'ARRACHAC	E, DE CUEILLETTE OU
Préciser les techniques : La mesure E4 « Mise en défens des	stations de fle	ore» est décrite dans le ren	oort annexé
Cf. § 7.2.6	stations de no	ore» est decrite dans le rapi	off annexe.
F. QUELLE EST LA QUALIFIC Formation initiale en biologie végét			S DE L'OPERATION * es naturaliste (ECO-MED Océan Indien)
			A Toulouse, maître en biologie des
Formation continue en biologie vég		biologie cellulaire et physic Préciser :	ologie ;
Formation continue en biologie vég		□ Préciser :	ologie ;
	étale	□ Préciser : ☑ Préciser :	ologie ;
Formation continue en biologie vég Autre formation - S. Augros, formation botani	étale que (SREPEN	□ Préciser : ☑ Préciser : N) et CBNM	ologie ;
Formation continue en biologie vég Autre formation	étale que (SREPEN E L'OPERA nent de Mayott	□ Préciser : ☑ Préciser : N) et CBNM	ologie ;
Formation continue en biologie vég Autre formation - S. Augros, formation botani G. QUELS SONT LES LIEUX D Régions administratives : Départem Départements : Département de Ma	etale que (SREPEN E L'OPERA nent de Mayott nyotte (976)	□ Préciser : ☑ Préciser : N) et CBNM PION 10 (976)	
Formation continue en biologie vég Autre formation - S. Augros, formation botani G. QUELS SONT LES LIEUX D Régions administratives : Départem Départements : Département de Ma Cantons : Commune : Communes de Koung	etale que (SREPEN E L'OPERA nent de Mayott ayotte (976) ou, Bandrabo DE L'OPERA	□ Préciser : ☑ Préciser : ☑ Préciser : N) et CBNM FION Se (976) Dua, Tsingoni, Ougani, Sada TION, QUELLES SONT I	et Dembeni LES MESURES PREVUES POUR LE
Formation continue en biologie vég Autre formation - S. Augros, formation botani G. QUELS SONT LES LIEUX D Régions administratives: Départem Départements: Département de Ma Cantons: Commune: Communes de Koung H - EN ACCOMPAGNEMENT	etale que (SREPEN L'OPERA ment de Mayott ayotte (976) ou, Bandrabo DE L'OPERA CONCERNEE s enlevés	□ Préciser : □ Préciser : □ Préciser : N) et CBNM FION te (976) Dua, Tsingoni, Ougani, Sada TION, QUELLES SONT I DANS UN ETAT DE COM Mesures de protection	et Dembeni LES MESURES PREVUES POUR LE

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Suivi environnemental de la ligne haute-tension (90 kV) Longoni-Kawéni (Mayotte)

Phase 3 : suivi des impacts directs et indirects sur la faune de la ligne haute tension EDM entre Kawéni et Longoni Rapport final (Suivis 2013/2014, 2015 et 2016/2017) - Août 2017

Etude réalisée par le GEPOMAY et les Naturalistes de Mayotte À la demande d'EDM (Electricité De Mayotte)

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Détail des d'accompagnement et de suivi dans le rapport annexé.

Cf. § 7.4 & 12

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MAMOUDZOU

Le IS 2018 Votre signature

